



**REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 17 Juillet 2019
DELIBERATION N°2019-31 DU COMITE SYNDICAL**

**INTERREG EUROPE
PROJET CARPE DIGEM**



Le comité syndical, légalement convoqué le 10 juillet 2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 17 Juillet 2019 à 17h00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Isabelle BONNICEL,
Alain BOURCIER,
Daniel BOURGEOIS,
Pascal CHARTIER,
Jean-François DUBOIS,
Nathalie FOREST,
Sébastien GOSSET,

Guy HOURCABIE,
Patrice JOLY,
Vanessa LOUIS-SIDNEY,
Pascal MOREL,
Gilles NOËL
Alain REININGER,
Régine ROY,
Denis THURIOT

Pouvoirs :

Mr François DUMARAIS a donné pouvoir à Mr Guy HOURCABIE,
Mr Thierry FLANDIN a donné pouvoir à Mr Jean-François DUBOIS,
Mr Jean-Charles ROCHARD a donné pouvoir à Mme Isabelle BONNICEL.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Régine ROY.

Le quorum état atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



Considérant que Nièvre numérique est lauréat du dernier appel à projets de coopération INTERREG EUROPE avec un projet concernant la dynamisation des écosystèmes d'innovation numérique.

Considérant qu'INTERREG EUROPE vise à renforcer la cohésion économique et sociale de l'espace européen grâce au développement de la coopération territoriale. Ce programme encourage les actions destinées à rendre

le territoire européen plus innovant, plus durable et plus inclusif, conformément aux orientations de la stratégie Europe 2020.

Considérant qu'INTERREG EUROPE nous donne l'occasion :


- ✓ d'échanger nos meilleures expériences au niveau européen et de disséminer leurs résultats en vue de leur utilisation à une plus large échelle ;
- ✓ d'identifier et de transférer de bonnes pratiques sur notre territoire ;
- ✓ d'influencer la mise en œuvre des politiques régionales et locales avec l'appui des autorités européennes.

Considérant la réception par Nièvre numérique d'une allocation de 1,7M€ pour animer pendant 3 ans et demi un réseau d'experts européens qui travaillera sur le renforcement de la qualité de la programmation des fonds européens pour les écosystèmes numériques. Dans le cas de la Bourgogne, il s'agit de la mesure 1b du programme opérationnel FEDER :

« 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales »

 Vu le rapport n°8.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

-  D'autoriser le Président du Syndicat Mixte Nièvre numérique à signer les conventions de partenariat et de financement du projet INTERREG CARPE DIGEM.

ADOpte :

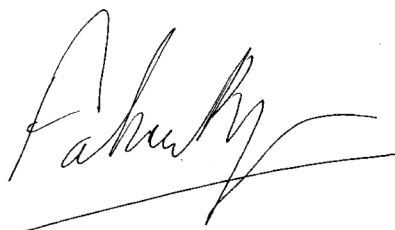
Nombre de voix pour : 19 dont 3 pouvoirs

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/07/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/07/2019